

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 JUIN 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE DEHAYE N. JACOB DANNEBEY C. JACOB SCHIEL MATHIS WEHRLLEN DENIS BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL L. ZIETERSKI D. ZIETERSKI PERROLLAZ

Absents excusés :

V. BADER a donné pouvoir à L. BABIN

ML. MASSON a donné pouvoir à C. JACOB

A. DEMARNE a donné pouvoir à N. HOUDRY

C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA

C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Laëtitia SCHIEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Modification de l'emploi d'animateur enfance jeunesse

Nomenclature ACTES : 4.1.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 20

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

Exposé des motifs

L'agent qui occupe actuellement l'emploi d'animateur enfance jeunesse au sein du STG souhaiterait être intégré sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs pour des raisons d'évolution professionnelle (accès aux concours administratifs). Cet agent occupe actuellement le grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

L'emploi a été ouvert au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe. Pour pouvoir détacher l'agent sur un grade administratif, il convient de modifier l'emploi en l'ouvrant également au cadre d'emplois des adjoints administratifs tous grades.

Ainsi, il convient de modifier l'emploi d'animateur enfance jeunesse comme suit :

Emploi ouvert aux grades de catégorie C suivants :

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Délibération

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant l'avis favorable des commissions du 11 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal :

- **Permet** l'accès à l'emploi d'animateur enfance jeunesse aux grades de catégorie C suivants, à compter du 1^{er} juillet 2025 :
 - Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint administratif
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 -
- **Modifie** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 26/06/2025 et que la convocation a été faite le 17/06/2025.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 26 juin 2025

Le Maire,
Marc OGIEZ

